

Sujet : [INTERNET] Enquête publique (Arrêté préfectoral DCL/BLCI/2021-70)

De : thierry romero <thierryromero27@gmail.com>

Date : 13/03/2022 10:00

Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Pour moi, en tant que citoyen et élu de Mesnil-sur-Iton, la défusion serait préjudiciable pour la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton, mais encore plus pour la commune déléguée de Condé sur Iton.

Je m'explique,

Les élus de Condé sur Iton de l'époque, en toutes connaissances de causes, et après plusieurs tentatives de rapprochement auprès de communes voisines, ont choisi de se rapprocher de Gouville et de Damville, pour créer la commune nouvelle et étaient parfaitement demandeurs de cette fusion, car ils savaient pertinemment, que seul, leur village était à court terme menacé d'appauvrissement et d'isolement.

Leur choix et décision étaient justifiés, compréhensibles et réfléchis en bon père de famille avec une vraie cohérence de territoire parcouru par l'Iton .

Un retour en arrière déstabiliserait la collectivité de Mesnil sur Iton qui est en pleine construction et pourrait laisser penser que chaque mandature peut aller et venir à sa guise et suivant l'humeur ou l'égo d'une poignée d'élus prenant en otage le contribuable citoyen qui en sortirait grand perdant.

Nous ne sommes qu'au début de la construction de Mesnil-sur-Iton et il faudra encore plusieurs années avant de trouver un équilibre de fonctionnement.

Condé, seul, risque de perdre son école, ainsi que la capacité de porter des projets structurants voire simplement

ne pas pouvoir faire face au coût d'entretien des nombreux bâtiments communaux vu leur état.

Ces quelques arguments, me positionne fortement opposé à la défusion de Condé

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées

Thierry ROMERO
28 LA FORÊT 27240
MESNILS-SUR-ITON